

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28

## **N°6 - FINANCES**

**Subvention  
d'investissement à  
l'association Lafitenia  
Surf : autorisation de  
signature d'une  
convention**

### **Rapporteur :**

Pello Etcheverry,  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 21 septembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint,

Manuel Vaquero, , Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave (*présente à partir de la délibération n°2*), Benjamin Marcille, , Monique Labattut, , Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

### **Pouvoirs**

- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Bruno Garraialde, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Sylvie Dargains à Béatrice Chauffard, conseillère municipale

### **Absent :**

- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée (*jusqu'à la délibération n°2*)
- Noémie Troubat

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Guillaume Boivin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-06-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

## **N°6 – FINANCES**

### **Subvention d'investissement à l'association Lafitenia Surf : autorisation de signature d'une convention**

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

L'association Lafitenia Surf a construit en 2013 en partenariat avec la Commune de Saint-Jean-de-Luz un skate-park sur son terrain cadastré BX0123.

Cet équipement ouvert gratuitement au public permet d'accueillir également des manifestations sportives nationales et internationales.

Compte tenu de la fréquentation du site et de l'état des toilettes mis à disposition, l'association a sollicité la Commune pour un soutien financier dans le cadre d'un projet de réhabilitation de ses toilettes.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente ce projet, la Commune souhaite répondre favorablement à la sollicitation de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Lafitenia Surf d'un montant plafonné à 15 000,00 €.

Une convention financière jointe à la présente délibération détaille les conditions de versement de cette subvention ainsi que les engagements de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la subvention d'investissement à l'association Lafitenia Surf pour la réhabilitation des toilettes plafonnée à 15 000,00 € ;
- d'approuver le projet de convention de partenariat joint en annexe 5 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 13 septembre 2023,
- Approuve la subvention d'investissement à l'association Lafitenia Surf pour la réhabilitation des toilettes plafonnée à 15 000,00 € ;
- Approuve le projet de convention de partenariat joint en annexe 5 ;

Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-06-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer la convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen



Accusé de réception en préfecture  
064-216404830-20230921-2023-09-06-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023